

BULLETIN MUNICIPAL 2013 SAINT FLOXEL



EDITION 2014

MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2014, je vous adresse ces quelques mots pour vous présenter les réalisations effectuées en 2013 ou en cours.

La rénovation des chemins commencée en 2012 se poursuit.

L'assainissement collectif des rues St-Clair et La Foulerie va bon train, la fin des travaux étant prévue vers le 15 février. Les raccordements en terrain privé pourront être réalisés au cours de l'année 2014 sous maîtrise d'œuvre, avec subventions de l'Agence de l'Eau, si les usagers le souhaitent.

Concernant ces dossiers, des compléments d'informations vous sont exposés dans ce bulletin.

La population de St-Florel va encore augmenter, puisqu'au « Village de la Croix Nicole » cinq nouvelles maisons sont en cours de construction ; ce village a beaucoup évolué car 17 maisons ont été construites en 11 ans. Un permis de construire a également été délivré dernièrement au « Vert Bosquet ».

A noter également que l'aménagement d'un lotissement privé d'environ 20 parcelles est envisageable rue « Saint Clair », derrière les locaux de l'entreprise AM CONCEPT .

Je remercie le conseil municipal qui œuvre pour le bon fonctionnement de notre commune.

Je remercie toutes les associations qui par leurs différentes manifestations animent la commune et la rendent attrayante.

Je remercie également le personnel communal pour le travail accompli.

En mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à tous une bonne année 2014 ainsi qu'une bonne santé et qu'en ce temps de crise, le travail soit toujours présent dans vos foyers.

A bientôt.

Le Maire,
Jacques ONFROY

DEMOGRAPHIE

☺ **NAISSANCES** ☺

Tous nos souhaits de bienvenue à :

Noah LEMOIGNE,
Né le 24 août 2013, à Cherbourg-Octeville,
Fils de M. Loïc LEMOIGNE et Mme Marine DELAHAIE

Hugo LEVEZIEL,
Né le 4 décembre 2013, à Cherbourg-Octeville,
Fils de M. Emmanuel LEVEZIEL et Mme Béatrice BELLÉE

Naé PHILIPPE,
Né le 5 juin 2013 à Cherbourg-Octeville,
Fils de M. Renaud PHILIPPE et Mme Léa FOUGERAY

Lily TRAVERT,
Née le 8 mars 2013 à Cherbourg-Octeville,
Fille de M. Fabrice TRAVERT et de Mme Natacha LEVAVASSEUR

† **DECES** †

Hélas nous ont quittés :

Joël BODÉRÉ
Le 23 janvier 2013 dans sa 63^{ème} année

Marcel MARCHIONE
Le 4 avril 2013 dans sa 85^{ème} année

Francis LEBERGER
Le 29 avril 2013 dans sa 53^{ème} année

Bernard JAUNET
Le 13 mai 2013 dans sa 85^{ème} année

Paul MARIE
Le 11 novembre 2013 dans sa 84^{ème} année

HOMMAGE A BERNARD JAUNET

Le 13 mai 2013 Monsieur Bernard Jaunet, maire honoraire de notre commune, nous a quittés.

Bernard Jaunet, né le 14 septembre 1928 à Valcanville, vint habiter notre commune en 1936 ; il devint conseiller municipal en 1965 et après 12 ans, soit deux mandats, il devint adjoint au maire, cela également pendant deux mandats.

En 1989, élu Maire, il occupa cette fonction pendant 19 ans.

Des médailles d'argent, de vermeil et d'or vinrent récompenser ces 43 années au service de la population communale, et en 2009 il fut nommé Maire honoraire.

Malgré ses occupations professionnelles et son investissement dans d'autres domaines, il se rendait disponible et à l'écoute de ses administrés, et s'impliquait également dans des projets communautaires.

Les principales réalisations pendant ses mandats de Maire furent des réfections pour une partie des bâtiments communaux, notamment l'extension de la mairie, et il y eut également la pose de la perche (sorte de poutre qui soutient le Christ) ainsi que la rénovation du lutrin dans l'église.

Bernard Jaunet restera une personnalité qui aura compté dans la vie de notre commune et chacun gardera de lui le souvenir d'une personne appréciée et investie.



SUBVENTIONS 2013

Subventions annuelles:

Ligue de défense contre le cancer	15,00 €
Association des Aveugles de la Manche	15,00 €
Union des Donneurs de sang Nord Cotentin	15,00 €
Association des Myopathes	15,00 €
CAT de Montebourg	30,00 €
Association Scléroses en plaques	15,00 €
Secours Populaire	15,00 €
La Croix Rouge	15,00 €
Secours Catholique	15,00 €
Comité des Fêtes de Saint-Florel	230,00 €
Les Restos du Cœur	15,00 €
Association Soins Palliatifs du Cotentin	15,00 €
Amicale Territoriale du Canton de Montebourg	20,00 €
Fonds d'aide aux jeunes en difficulté de la Manche	115,00 €
Club des Aînés	115,00 €
Fonds solidarité accès au logement	115,00 €
Association Alzheimer	15,00 €
Association Victimes de l'Amiante	15,00 €
La Prévention Routière	15,00 €
Saint Florel Animations	115,00 €
Total	935,00 €

Subventions pour les activités scolaire des enfants de la communes:

Association parents d'élèves de l'école Notre Dame pour projet d'école 11 enfants concernés	110,00 €
Collège Thiphaigne de la Roche, séjour linguistique à Barcelone 2 enfants concernés	20,00 €
École maternelle publique, découverte du cirque 15 enfants concernés	100,00 €
Groupe Arsène Lefiliâtre, découverte du char à voile 3 enfants concernés	30,00 €
Total	260,00 €

ASSAINISSEMENT RUES SAINT-CLAIR et La FOULERIE

Lors de sa réunion de conseil municipal du 18 juin 2013, le conseil a adopté, à l'unanimité, le choix des entreprises retenues pour les travaux d'assainissement collectif dont l'ouverture des plis avait eu lieu le 10 juin 2013 en présence de Mme BINET, Conseil Général, M. BOUTTET, ingénieur SA2E et de M. ALBALADEJO, Agence de l'eau.

Travaux d'assainissement : SITPO pour 318.290,50 € HT
 Contrôle de travaux : AUTOBILAN pour 7.000,75 € HT
 Sécurité du chantier : MESNIL SYSTEM pour 935.00 € HT

TABLEAU FINANCEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Nature de l'opération	Année N		Année N+1		Année N+2		Année N+3	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
OPERATION D'INVESTISSEMENT	DIVERS TRAVAUX								
	Travaux réseaux	466 500,00 €							
	Subvention Agence divers + réseau (35%)		136 500,00 €						
	Subvention département forfait		59 200,00 €						
	prêt à 0% Agence (15%)		58 500,00 €						
	Emprunt CT pour la TVA (différé 2 ans)		72 200,00 €						
	Emprunt LT complémentaire 25 ans		49 600,00 €						
	subvention commune		15 000,00 €						
	excédent reporté		30 000,00 €						
	autofinancement prévisionnel								
	Subvention Etat								
	Prêt à 0% Agence (20%)								
Emprunt MT pour la TVA (différé 2 ans)									
GESTION DU RESEAU	DEPENSES	Entretien du réseau + frais de fonctionnement			5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €
		Remboursement LT autofinancement			3 200,00 €		3 200,00 €		3 200,00 €
		Dotations aux amortissements			9 330,00 €		9 330,00 €		9 330,00 €
		Remboursement de l'avance (à 0%)			3 900,00 €		3 900,00 €		3 900,00 €
		Remboursement emprunt TVA différé 2 ans			1 500,00 €		73 700,00 €		
	RECETTES	Taxe de raccordement perçue sur 2014-2015		45 500,00 €					
		FCTVA						72 200,00 €	
		Amortissement				9 330,00 €		9 330,00 €	9 330,00 €
		Recette théorique sur usagers et/ou sub				13 600,00 €		13 600,00 €	12 100,00 €
TOTAUX		466 500,00 €	466 500,00 €	22 930,00 €	22 930,00 €	95 130,00 €	95 130,00 €	21 430,00 €	21 430,00 €

Le tarif de la taxe de raccordement pour chaque habitation a été voté à 750,00 €. **Ce tarif de branchement permet de limiter le coût qui sera appliqué au m3** et aussi de limiter l'emprunt contracté par la commune.

Les travaux de raccordement en domaine privé se feront sous maîtrise d'œuvre de la commune après accord des usagers, ce qui permettra, grâce aux subventions de l'agence de l'eau de 2.000,00 € par branchement simple et de 3.500,00 € pour les raccordements compliqués, de rendre cette opération quasiment blanche pour bon nombre d'usagers concernés.

La commune devra, par une subvention, compenser pendant les 2 premières années, le montant des recettes théoriques sur usagers soit 13.600,00 €/an nécessaires à l'équilibre du budget assainissement.

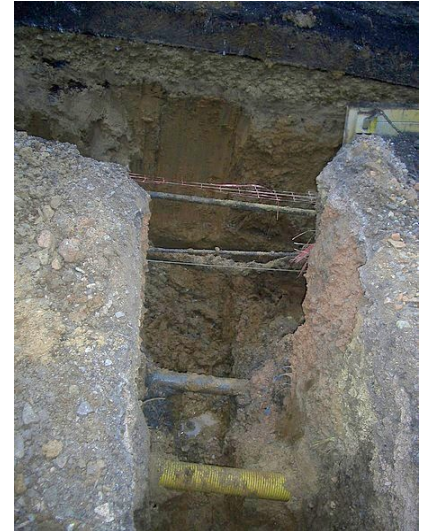
Les travaux ont ainsi débuté le lundi 18 novembre 2013 et après une interruption de 2 semaines à compter du 20 décembre 2013 pour la période des fêtes, ils se poursuivent et prendront fin mi février 2014.



Les tranchées sont rebouchées
au fur et à mesure



Quelques petites complications !



Il semble qu'il y ait déjà
des réseaux

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Les travaux de réfection de la voirie communale prévus sur 3 ans ont commencé en 2012 mais suite à un contre-tmps dû à la météo, seule la route « Les cabannes » avait pu être rénovée.

Au programme de l'année 2013 figurait la réfection du chemin de « La Ferté », situé derrière l'église, budgété pour 2012 qui n'a donc pu être réalisé, ainsi que les chemins suivants :

- La Croix Nicole répartie en 3 tronçons différents
 - 1 de 30 m.
 - 1 de 100 m.
 - 1 de 230 m avec élargissement des accotements
- Vaudiville
- Le vert Bosquet

L'entreprise EUROVIA, pour un montant de 18.002,85 € HT, a été choisie lors de la réunion du conseil municipal du 07 mai 2013,

Seule les voiries « La Ferté » et « Le Vert Bosquet » sont rénovées complètement !

Concernant les autres réfections, une seule couche sur les deux initialement prévues a été réalisée, la société ne pouvant terminer les travaux à cause d'un carnet de commande trop rempli, a demandé que les travaux réalisés soit payés. Le conseil municipal, lors de sa réunion du 18 décembre 2013, a décidé, à l'unanimité, que les travaux de voirie seront payés à réception du chantier afin d'éviter toutes mauvaises surprises mais aussi du fait que l'entreprise se devait de terminer, par le contrat qui la lie à la commune, la totalité des travaux initialement prévus à une date butoir.

A SAVOIR

BULLETIN MUNICIPAL

Ce bulletin vous parvient plus tôt que les années précédentes afin de ne pas interférer avec les élections municipales qui auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014. Pour cette raison, comme vous avez pu le constater, le compte administratif 2013 de notre commune n'apparaît pas dans ce bulletin, et il ne sera présenté pour approbation que lors de la réunion pour le vote du budget prévue fin février.

CARTE D'IDENTITÉ



Cet allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ; pour ces cartes, la prolongation de la durée de validité est automatique et ne nécessitera aucune démarche de votre part. En effet, la date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Attention : Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes **mineures** conserveront en revanche une durée de **validité de 10 ans**.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Conflit de voisinage, difficulté de recouvrement d'une créance, contestation d'une facture, problème entre propriétaire et locataire... vous pouvez saisir le conciliateur de justice !

Ce dernier, discret et impartial, peut être saisi directement par les parties sans aucune formalité (ou par dérogation du juge lorsque les parties sont d'accord) et tentera de trouver une solution de compromis. En cas d'accord, ce dernier dresse un constat signé par les parties et le dépose au tribunal d'instance.

CE RECOURS EST ENTIEREMENT GRATUIT ET SANS EFFET SUR LES DELAIS A L'ACTION JUDICIAIRE.

Attention ! Le recours à la conciliation est exclu dans les conflits opposant les particuliers à l'administration, les conflits au travail et les affaires familiales.

Permanences du conciliateur (SUR RENDEZ-VOUS de préférence)

MAIRIE DE MONTEBOURG : 2ème mardi de chaque mois à partir de 9 heures

MAIRIE DE SAINTE-MERE-EGLISE : 2ème mardi de chaque mois à partir de 14 heures

MAIRIE DE PICAUVILLE : 2ème jeudi de chaque mois à partir de 13 h 30

Contact :

Conciliateur du justice

Madame Annick TRUFER

Port. : 06.81.99.98.05

Email : annick.trufer@conciliateurdejustice.fr

ELECTIONS MUNICIPALES 2014 (COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS) LES NOUVELLES MODALITES

Quelles sont les conditions pour être candidat ?

Pour pouvoir se présenter à une élection municipale, il faut :

- **avoir 18 ans révolus, soit au plus tard le samedi 22 mars 2014 à minuit ;**
- être de nationalité Française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- ne pas exercer une profession créant un conflit d'intérêts ou vous donnant un pouvoir d'influence sur les électeurs de la commune où vous vous présentez. Il est par exemple interdit à un salarié municipal de se présenter dans la commune qui l'emploie ;
- avoir une attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez, c'est-à-dire y avoir sa résidence sur au moins six mois ou son domicile ou y être redevable personnellement d'un impôt local.

Je souhaite être candidat à l'élection municipale. Que dois-je faire ?

Il faut déclarer votre candidature OBLIGATOIREMENT !

La candidature vaut pour les deux tours, vous n'avez donc pas à faire de nouvelles démarches à l'issue du premier tour de scrutin.

Il est possible de se présenter au second tour de scrutin sans avoir été candidat au premier tour si et seulement s'il n'y a pas eu suffisamment de candidats au premier tour, c'est-à-dire si le nombre de personnes candidates a été inférieur au nombre de personnes à élire ; ainsi, par exemple, dans une commune de 100 à 499 habitants où 11 conseillers municipaux sont à élire, des déclarations de candidature au second tour seront autorisées s'il n'y a eu que 10 déclarations de candidature ou moins au premier tour.

Vous pouvez vous présenter individuellement ou de façon groupée. Dans les deux cas, chaque candidat effectue une déclaration de candidature individuelle.

En cas de déclaration d'un groupe de candidats, il n'est pas nécessaire de présenter autant de candidats que de sièges à pourvoir : il peut y avoir moins de candidats ou au contraire plus de candidats que de conseillers municipaux à élire. La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles. Cette personne peut être aussi bien l'un des candidats qu'un tiers. L'intérêt d'une candidature groupée peut être de figurer sur un seul et même bulletin de vote et de mener une campagne électorale en commun.

Au moment du dépouillement, les voix sont toutefois attribuées individuellement à chaque candidat, même s'ils choisissent de figurer sur le même bulletin de vote.

Où et quand puis-je déposer ma candidature ?

Dans le département de la Manche, les déclarations de candidature seront à déposer à la préfecture à Saint-Lô pour les communes de l'arrondissement chef-lieu ou à la sous-préfecture territorialement compétente ...

...pour les communes de l'arrondissement d'Avranches, Cherbourg et Coutances :

Pour le premier tour : du lundi 17 février au jeudi 6 mars 2014

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30 (sauf le jeudi 6 mars jusqu'à 18 h)
- les samedis 22 février et 1er mars : de 9 h à 12 h 30

Pour le deuxième tour : le lundi 24 mars et le mardi 25 mars 2014

- le lundi de 9 h à 17 h 30 et le mardi de 9 h à 18 h

(extrait de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2014 relatif au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires 2014)

Quels documents dois-je fournir lors de ma déclaration de candidature ?

Les candidats, qu'ils se présentent individuellement ou de façon groupée, doivent chacun fournir un formulaire imprimé de déclaration de candidature accompagné des pièces permettant de prouver la qualité d'électeur ainsi que l'attache avec la commune.

Vous trouverez le formulaire de déclaration de candidature dans le mémento aux candidats pour les communes de moins de 1 000 habitants publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur.

La liste des pièces à fournir est indiquée au dos du formulaire de candidature.

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, vous devez également joindre une déclaration certifiant que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont vous avez la nationalité (un modèle de déclaration figure en annexe du mémento aux candidats).

Quelles sont mes possibilités en matière de propagande électorale lors de la campagne électorale ?

Vous pouvez si vous le souhaitez, en candidat individuel ou dans le cadre d'un groupe de candidats, imprimer et envoyer aux électeurs un bulletin de vote et une profession de foi. Vous pouvez également imprimer et apposer des affiches électorales.

Vous devez fournir vos bulletins de vote à la mairie au plus tard le samedi 22 mars 2014 à 12 heures.

Ils peuvent également être remis au président de chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Les bulletins de vote peuvent comporter un seul nom ou se présenter sous la forme d'une liste qui ne doit pas obligatoirement comporter autant de noms que de personnes à élire. L'ensemble de ces dépenses est à la charge du ou des candidats et ne fait l'objet d'aucun remboursement de l'État.

Les élections des dimanches 23 et 30 mars 2014 permettront, comme précédemment, d'élire au scrutin plurinominal majoritaire les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants.

Contrairement aux communes de 1 000 habitants et plus, il n'y a pas d'élection des conseillers communautaires. Vous n'avez donc pas à préparer de liste des candidats au conseil communautaire. En effet, dans votre commune, les communautaires seront désignés selon le tableau, établi après l'élection du maire et des adjoints, qui classe obligatoirement en premier le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis.

REPAS DES AINES

Le 5 octobre 2013 eut lieu le repas des aînés et 67 convives répondirent présent.

A 11 heures, ce fut la cérémonie religieuse célébrée par le père Michel LEVALLOIS, suivie de la remise de gerbe au monument aux morts qui ne fut pas contrariée par la pluie comme l'année dernière.

Après la pose photo souvenir, les convives se dirigèrent vers la salle communale et prirent place à table, appréciant la décoration, qui notons le, bien que différente chaque année, est toujours aussi réussie !

Le menu proposé par Cyrille LECONTE fit l'unanimité et avec l'aide des bénévoles, Coralie, Denise, Estelle, Ghislaine, Gwendoline, Marion et Sylvie, tout se déroula pour le mieux.

Les doyens de l'assemblée étaient Mme Geneviève TARDIF et M. Michel MARIE.

Petit rappel... pour être convié au repas, l'âge minimum requis est 60 ans pour au moins une des personnes vivant en couple.

Les membres du conseil municipal sont également conviés ainsi que les membres du bureau d'aide sociale de la commune.

Le dessert est offert par le Maire et les adjoints.

Les aînés ne pouvant venir pour raison de santé se voient offrir un panier garni.



VEILLÉE DE NOËL

Petite innovation pour la veillée 2013, nous avons eu l'opportunité et la chance d'avoir la présence de la chorale « La Galie » de Sainte-Marie-du-Mont.

C'est coiffés de bonnets de Père-Noël que cette bande de 25 amis qui ne se prennent pas au sérieux, comme ils aiment à le rappeler, s'est présentée devant les nombreuses personnes présentes dans l'église.

La particularité de cette chorale est qu'elle n'a pas de chef de chœur en titre et c'est ainsi qu'à chaque morceau l'un des chanteurs ou chanteuses devient chef...

Dès les premières notes, l'auditoire s'aperçut vite que la qualité de chant était bien là et ce fut une succession de titres comme « Jeanne », « Bons baisers de Fort de France », « Ameno », etc... qui furent interprétés.

Pendant le chant « Douce nuit », les enfants présents furent mis à contribution pour la disposition des personnages dans la crèche.

Une grande partie de l'assistance s'est ensuite retrouvée à la salle pour poursuivre cette agréable soirée et déguster les bûches confectionnées gracieusement par des bénévoles.

L'équipe paroissiale



© Chorale La Galie

La chorale « La Galie » dispose d'une page Facebook

ARBRE DE NOËL

Dimanche 22 décembre à 15 H étaient le jour et l'heure proposés par le Père Noël pour rencontrer les 81 enfants de la commune de la naissance à 11 ans ainsi que leurs parents à la salle communale.

64 enfants avaient répondu présent et c'est dans une salle bien remplie que la rencontre a pu avoir lieu.

Friandises, viennoiseries, clémentines et jus de fruits attendaient sur les tables afin de permettre à tout ce petit monde de passer un moment agréable et de patienter dans les meilleures conditions .

C'est à pied que le Père Noël est arrivé et après avoir fait un signe à la fenêtre, il est entré et a fait le tour des tables. Comme à chaque fois, l'inquiétude se lisait sur le visage des enfants mais elle a disparu en quelques minutes pour faire place à la joie pendant la distribution de cadeaux.

Ce sont, selon l'âge de chacun, des jeux d'éveil, des poupons, des garages, des panoplies de pompier, des flippers football, des jeux de création bijoux, des montres, etc, qui ont été distribués.

Ensuite, ce fut la photo souvenir avant le départ du Père Noël pour une autre destination.



La photo souvenir

LE CLUB DES AINES

Après une année 2013 passée dans la bonne humeur, le club se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014 mais surtout une bonne santé.

Une année écoulee bien remplie pour notre club et c'est à l'occasion de l'un de nos rendez vous du jeudi après midi du mois de janvier que nous avons partager la galette des rois.

Nous avons fait différentes sorties, Honfleur, Guernesey, Carentan avec la ballade en bateau sur la douve et son restaurant et notre journée récréative à Saint Sauveur Lendelin pour écouter des chansons anciennes puis visiter les villages illuminés.

Chaque trimestre est pour nous est l'occasion de fêter les anniversaires des membres du club et au mois de décembre nous organisons notre repas de Noël.

Je me réjouis du succès de nos concours de belote que nous organisons tous les deux mois à la salle des fêtes qui a fait salle comble notamment avec une participation de 54 équipes pour un concours et la présence de 56 équipes pour un autre.

Je tiens à remercier les membres pour les gâteaux et les crêpes qu'ils fabriquent notamment pour nos concours de belote.

Toutes les personnes désirant rejoindre notre club seront les bienvenues.

Bien amicalement, la présidente pour le club.

PICOT Sylviane
06.98.54.36.40



Quelques membres du club lors de notre sortie à Guernesey

CHOUCAS CLUB 2013

Le bilan de l'année 2013 sera très succinct.

Le premier constat est que nos pilotes ne peuvent s'entraîner dans les meilleures conditions étant donné l'état de notre piste et les multiples événements du complexe sportif qui limitent également les entraînements indoor.

Malgré tout, il nous tient toujours à cœur de représenter notre association et son secteur d'implantation.



Deux événements ont marqué cette année : le forum des associations de St Vaast la Hougue qui nous a chaleureusement accueillis et le fantastique salon de la maquette de La Cité de la Mer (avec 13000 entrées).

Ces deux occasions nous ont permis d'être plus proches du public et ainsi de présenter le Choucas club St Floxel Montebourg.



Pour 2014, il nous faudra une piste plus stable pour effectuer davantage de vols extérieurs et notre ambition est d'être présents pour les manifestations de commémoration du débarquement, 3 C47 Dakota sont en construction (envergure 2 m).

En bref, nous sommes toujours ambitieux et notre objectif d'accueillir les jeunes est toujours dans notre ligne de mire, nous avons d'ailleurs 2 avions destinés à l'apprentissage.

Et pour finir, notre classement Fédération Française est de 698/815, le chiffre est modeste mais je dois noter qu'un membre du choucas club est présent dans le bureau du comité départemental d'aéromodélisme Manche : Mr LELIEVRE, trésorier choucas club et CDAM.

Merci pour votre attention.

Bonne année 2014

Damien BELLAMY

SAINT FLOXEL ANIMATIONS

Au nom de l'Association, je souhaite une bonne et heureuse année à nos adhérents et à tous les habitants de la commune : une année pleine de bonheur, de bonne santé et que vos vœux les plus chers se réalisent.

En 2013, les activités suivantes ont été organisées :

Randonnée de printemps sur les chemins de Saint-Florel le 1er mai, randonnée d'automne sur les communes de Saint-Marcouf et Fontenay ,
Excursion découverte sur l'île de Sercq le 6 juillet par un temps radieux pour découvrir le charme désuet d'une île anglo-normande sans voitures.

En 2014, les randonnées pédestres auront lieu le 1er mai et le 4 octobre, celle de printemps à la découverte d'une commune du canton et celle d'automne dans les «chasses» de Saint-Florel; en juillet, balade aux Iles Chaussey. La suite du programme sera arrêtée fin janvier et vous sera communiquée par voie de presse ou dans vos boîtes aux lettres.

Je remercie les membres du conseil d'administration pour leur précieuse collaboration.
Et encore,

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2014

Pour l'association,
Le président
Michel DORAPHE

Nous joindre
DORAPHE Michel 02.33.41.11.48
VALOGNES Patricia 02.33.41.80.44



Excursion découverte sur l'île de Sercq

LE COMITÉ DES FÊTES

En ce début d'année 2014, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé en mon nom et en celui des membres du comité des fêtes.

Je ne saurais commencer ces quelques lignes sans avoir une pensée émue pour deux anciens membres du comité qui nous ont quittés au cours de l'année 2013 ; ce sont Francis LEBERGER qui fut membre du comité pendant plusieurs années et Bernard JAUNET qui avait quitté le comité l'année dernière pour raisons de santé après 34 ans de bénévolat.

Retour sur l'année écoulée qui a débuté au mois de janvier avec notre invitation aux habitants de la commune pour la galette des rois qui a rencontré un faible succès. Au mois de mars, suite à un oubli de réservation, c'est à la salle de Joganville et qu'aucunement perturbé, bon nombre de personnes sont venues déguster le célèbre couscous préparé par Rachid.

Quelques regrets pour notre méchoui du mois de juin qui n'arrive pas à inciter suffisamment les habitants à venir se rencontrer pour les premiers beaux jours.

Succès devenu habituel pour le loto et satisfaction pour la fête avec le retour du repas du samedi soir et de la démonstration de pilotage 4L le dimanche. Ce week-end de fête dite, « rurale », nécessite malgré tout beaucoup d'investissement tant en travail de préparation qu'en participation de bénévoles ! L'équilibre financier est assuré grâce au bénéfice du loto et à la vente des pochettes surprises.

Suite à un problème de parution dans la presse locale, notre assemblée générale a dû être reportée. Après distribution d'avis dans les boîtes aux lettres des habitants insistant sur le fait que la question de la pérennité du comité se posait, elle a eu lieu le vendredi 13 décembre à 18 H 30. Même si la présence de nombreux habitants n'était pas au rendez-vous, le comité se réjouit de pouvoir compter cinq nouveaux membres.

Merci à Séverine HEUDE, secrétaire et membre du comité depuis 6 ans, qui nous a fait part de son souhait d'arrêter pour cause de déménagement, de s'être impliquée dans notre association.

Composition du comité comptant désormais 14 membres

Président : GUILBERT Joël

Vice président : NOEL Maurice

Secrétaire : FRIGOT Jean-Michel

Secrétaire adjoint : ONFROY Jacques

Trésorier: MAZERES Gilles

Trésorier adjoint : PASQUETTE Miguel

Membres :

BAILLY Michèle, LADUNE Maurice, LEMIÈRE Fabrice, LERÉVERÉND Christine,
MEUNIER Catherine, MEUNIER Gwendoline, MINERBE Sylvie, NICOLLE Dominique.

Actualités de la Communauté de Communes

Cette année 2014 sera évidemment marquée par les renouvellements municipaux et intercommunaux partout en France. Je suis intimement convaincu que nos concitoyens ont besoin de savoir qu'ils disposent de référents locaux pour prendre en compte leurs préoccupations immédiates et que c'est bien dans cette organisation communale et intercommunale qu'ils peuvent obtenir rapidement des réponses.

Dans l'immédiat je voudrais vous présenter les réalisations les plus importantes de 2013 et évoquer celles qui pourraient s'esquisser en 2014.

Je commencerai par le domaine scolaire en évoquant le chantier important de l'école primaire de Montebourg qui consiste à construire deux classes supplémentaires dans l'ancien préau et à en édifier un nouveau dans la cour de l'école. Ce n'est pas une gageure de pouvoir mener à bien une telle réalisation en essayant de maintenir pour les enseignants les meilleures conditions possibles de fonctionnement et à donner aux entreprises les moyens de mener correctement leur chantier. Cette opération devrait voir sa conclusion pour le printemps et nous sommes dans l'estimation prévue qui est de l'ordre de 540.000,00 €.

Également pour l'école primaire, les travaux de réfection de la toiture pour un montant de 15.000,00 € ont été effectués. En 2014, une nouvelle tranche est prévue sur les logements.

Le deuxième volet des travaux sur les écoles concerne la maternelle. Ce chantier nécessitera encore davantage de rigueur car les points d'intervention se situent à différents endroits de l'école et compte tenu de la configuration des lieux, l'architecte a dû résoudre de nombreuses difficultés. Il s'y est employé et envisage de lancer la consultation très rapidement maintenant.

La réalisation de ces deux chantiers permettra de prendre en compte une partie des contraintes qui vont apparaître lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ; pas toutes, car la question est bien plus vaste et délicate à résoudre, que ce soit en terme de structures d'accueil, mais aussi d'animateurs, sans oublier les moyens budgétaires correspondants. C'est ce que nous nous employons à faire afin d'être prêts pour la rentrée 2014. Je remercie toute l'équipe de l'Office Cantonal pour son implication et son concours dans cette démarche et particulièrement l'investissement personnel de Jacques MAHEUX.

Le complexe sportif et son environnement immédiat ont également fait l'objet de travaux importants en 2013. La toiture de l'ancienne salle, construite dans les années 80, a entièrement été refaite. Dans le même temps, il a été procédé à la consolidation du talus des tennis extérieurs en mettant en place un enrochement et le fossé a été busé ce qui a permis la réalisation d'aires de stationnement pour les bus scolaires.

Dans un autre domaine, celui de l'offre médicale, et c'est bien dans cette volonté de participer activement à sa mise en place que la communauté de communes a versé un fonds de concours de 150.000, 00 € et contribué ainsi à la construction de la maison médicale dans les locaux de l'ancien haras, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Montebourg. Cette réalisation qui va être prochainement mise en service va pérenniser la présence des médecins, dentiste, podologue et autres professions para-médicales sur le canton. Nous en sommes heureux pour eux, pour nos habitants et adressons très sincèrement nos félicitations à l'équipe municipale.

Ces opérations ont été menées de concert avec le concours de la ville de Montebourg. C'est la démonstration que commune et communauté de communes peuvent, en conjuguant leurs efforts, contribuer à améliorer les conditions de fonctionnement des services pour la satisfaction de leurs habitants.

Dans un tout autre domaine, la déchetterie du Ham a également fait l'objet de travaux d'extension. Commencés en 2012, la réalisation des 3 quais supplémentaires s'est achevée en 2013. Ceci porte le nombre de quais à une dizaine permettant d'adapter efficacement le service au profit des usagers et mettant l'accent sur certaines catégories de déchets à différentes périodes de l'année, notamment au cours de l'été où la fréquentation est très importante.

Le bilan de l'année 2013 ayant été dressé dans ses grandes lignes, je souhaiterais aborder la thématique de l'accueil de la petite enfance qui fera, je l'espère, l'objet du futur grand projet communautaire.

En effet, jusque maintenant nous fonctionnons un peu avec les moyens du bord. L'accueil de loisirs sans hébergement se fait dans les locaux de l'école maternelle pendant les vacances scolaires et l'Office Cantonal est toujours dans les locaux de la communauté de communes ainsi que le RAM (relais assistante maternelle). Il faut bien reconnaître que cela devient vraiment étroit pour tout le monde ! Nous ne disposons pas de crèche ou de halte garderie.

Cela étant, il fallait aussi faire des choix. J'espère que ce prochain mandat qui va s'ouvrir en permettra la réalisation et lors de sa dernière assemblée générale en décembre 2013, le conseil communautaire a décidé de s'assurer la maîtrise foncière indispensable pour la réalisation de cette opération. Les terrains pressentis se situent près de l'école maternelle et sont dédiés à ce type de construction dans les documents d'urbanisme de la commune de Montebourg. Les négociations avec les propriétaires ont fait l'objet d'un accord de principe et les crédits correspondants seront ouverts au budget primitif 2014.

La tendance constatée est bien de vouloir sans cesse augmenter les compétences des communautés de communes, dans des domaines jusque là réservés à l'état. Je prendrai un exemple d'actualité, celui de la défense contre la mer.

Nous assistons à une lassitude bien compréhensible des présidents et responsables d'associations de défense contre la mer qui, devant la mise en jeu de leur responsabilité et le manque de moyens, sont prêts à jeter l'éponge. Il est alors tentant et semble t-il, prévu, d'en transférer la compétence aux communautés de communes à travers un projet de loi actuellement en cours d'examen. Ce projet, s'il est validé, aura de lourdes conséquences pour nos collectivités. Est-ce vraiment le bon niveau de compétence pour des interventions efficaces et coordonnées ? La question est posée, elle attend des réponses.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, plusieurs communautés de communes ont fusionné. C'est le cas de nos voisins de Valognes et Bricquebec mais également de Sainte-Mère-Église et Carentan.

A terme, nous y viendrons aussi. La notion de bassin de vie est essentielle dans l'économie moderne et nous n'y dérogerons pas et déjà nous avons des habitudes de travail avec ces voisins, des projets communs, comme l'espace aquatique sur Valognes.

2014 va donc être une année riche en événements et en réformes d'autant que notre collectivité, forte de plus de 50 salariés, va devoir répondre aux exigences réglementaires d'une collectivité de cette importance.

L'évocation de ces différents dossiers est bien le reflet d'une communauté de communes qui est en constante évolution depuis 18 ans et je crois que l'on peut être satisfait de ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Est-elle prête pour autant à assurer d'autres missions que d'aucuns voudraient lui confier ?

Je sais pouvoir faire confiance aux compétences de tous pour y parvenir et je tiens à remercier agents et responsables de tous les services pour leur implication dans le fonctionnement de notre communauté de communes.

Je remercie également les membres du bureau pour la confiance qu'ils m'accordent. J'y associe les délégués de nos vingt-deux communes. Je peux vous confier sincèrement que je suis très fier d'avoir pu, avec vous, parcourir ce bout de chemin tout au long de ces six années.

Je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles, une très bonne année 2014, qu'elle vous apporte joie, santé et satisfaction dans toutes vos entreprises.

Le Président de la Communauté de Communes,
Christian Prime



LES CHIFFRES 2012

Sur l'ensemble du territoire communautaire, il a été collecté :

- 1683 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 670 tonnes de déchets recyclables

(en baisse par rapport à 2011), réparties de la façon suivante :

- verres : 326 T
- plastique, acier, alu (sacs jaunes) : 108 T (en baisse)
- papier, carton (sacs bleus) : 236 T (en baisse !)

2218 tonnes de déchets qui ont été déposés à la déchetterie :

- 456 T d'encombrants directement enfouis (- 2T / 2011)
- 598 T de gazon (+ 61 T par rapport à 2011).
Coût pour la collectivité : 13093 €.
- 347 T de branchages (+ 48 T) Toujours plus !
- 434 T de gravats, enfouis eux aussi (- 102 T), **seul point positif !**

En 2012, toujours plus d'OM et moins de déchets recyclés dans le canton.

Toujours plus d'erreurs de tri (dans les sacs bleus et les sacs jaunes) : **56,600 tonnes**

(54 tonnes en 2011). Record battu !

Il est de la responsabilité de chacun que cela s'améliore. **Nous devons mieux faire !**

L'objectif du tri est de limiter l'enfouissement qui reste le traitement ultime de nos déchets.

Toutes les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) de même que les encombrants déposés

à la déchetterie sont actuellement enfouis au Centre d'Eroudeville - Le Ham

Le tri permet par ailleurs, s'il est bien fait, de limiter l'augmentation de la taxe des ordures ménagères.

En effet, les recettes liées à la valorisation des déchets seront d'autant plus importantes.

Chaque erreur de tri entraîne un **surcoût** pour la collectivité et donc pour ses habitants.

Le j'm'enfoutisme de certains nuit à l'ensemble de la collectivité !

La Communauté de communes a multiplié les initiatives pour vous informer au mieux et réduire la quantité des OM enfouies:

- * réglettes de tri.
- * équipement des foyers en composteurs (toujours possible)
- * recrutement d'un ambassadeur de tri en service civique.
- * Installation d'une recyclerie-ressourcerie à la déchetterie.
(3,260 tonnes d'objets divers récupérés par Emmaüs et Le Relais enfant)
- * récupération des piles , lampes, bouchons de liège et en plastique, des déchets électriques et électroniques (55 T en 2012 en baisse), des textiles (3 conteneurs sur le territoire communautaire)

Dans le sac jaune , bouteilles en plastique, briques alimentaires, et boîtes de conserves (pas de restes alimentaires, d'appareils électroménagers comme on le voit parfois...)

Dans le sac bleu, journaux, magazines, emballages en carton .

(pas de couches usagées, de papiers souillés...)

Et c'est TOUT!

Le compostage

312 foyers du canton sont désormais équipés d'un **composteur**. Une enquête a été réalisée auprès de tous les détenteurs courant 2012. 30% ont répondu.

De l'analyse il ressort que **plus de 50%** se sont «mis» au compostage à l'occasion de la campagne d'équipement.

Une réelle satisfaction se dégage. Les utilisateurs ont l'occasion, au travers de la **pratique du compostage**, d'agir concrètement et aisément pour un **développement durable**.

La communauté de communes dispose d'un stock de composteurs de 2 capacités. Tout un chacun **peut s'équiper** quand il le souhaite.

Il suffit de contacter le siège de la CC à Montebourg. 16, rue du Général Leclerc.

Les Déchets des entreprise et artisans

Les DIB (déchets industriels banals) des entreprises et artisans **ne peuvent** être accueillis à la déchetterie communautaire.

Afin d'assurer l'équité entre professionnels, chaque entreprise doit faire son affaire de l'évacuation et du traitement de ses déchets.

Des sociétés privées peuvent accueillir les entreprises pour cette opération.

Financièrement c'est la meilleure option puisque les artisans et entrepreneurs **n'ont à supporter que le coût du traitement** et non l'ensemble « transport-déchetterie-traitement au centre d'enfouissement » que la collectivité aurait été contrainte de facturer.

Les entreprises et artisans peuvent prendre contact avec la SPEN au 02 33 21 17 69.

Mémento

Mairie : 02.33.41.24.25 commune.stfloxel@orange.fr
http://www.comcom-montebourg.fr/St_floxel.php

Ouverture : Mardi de 17 heures à 19 heures et Mercredi de 9 heures à 12 heures

Maire : Jacques ONFROY 06.59.68.85.62

Premier adjoint : Denise d'HERVILLEY 02.33.41.14.51

Deuxième adjoint : Joël GUILBERT 02.33.41.10.31

SERVICES PUBLICS :

Communauté de communes de Montebourg : 02.33.95.41.50

Ouvert du lundi de 13h30 à 17 h 30
mardi au vendredi : 8 h 30 / 12h 30 et 13 h 30 / 17 h 30

Perception : 02.33.41.23.38

Ouvert du mardi au vendredi 8 h 30 / 12 h 30 et 13 h 30 / 16 h 30, sauf mercredi 8h30 / 12h30

Gendarmerie : 02.33.21.71.20 ou composer le 17

Pompiers: 02.33.41.14.99 ou composer le 18

S.A.M.U: composer le 15

DDTM Cherbourg-Octeville (urbanisme) 02.33.88.54.00

Ouvert du lundi au vendredi 8 h 30 / 12 h et 13 h 30 / 17 h

Sous-Préfecture Cherbourg : 02.33.87.81.81

Ouvert : lundi au vendredi 8h/ 11 h 45 et 13 h 45/ 17 h 30

Services de la Poste Montebourg : 02.33.41.11.59

Ouvert du lundi au vendredi 9h / 12 h et 14 h / 17h et Samedi 9 h / 12 h

Syndicat d'eau : 02.33.41.23.85

Ouvert du mardi au vendredi 8 h / 12 h et 13 h 30 / 17 h
samedi : 8 h 30 / 12 h

Déchetterie : 02.33.21.60.35

Ouvert les lundi, mercredi et samedi 9 h / 12 h et 13 h 30 / 18 h
vendredi 14 h / 18 h

Médiathèque : 02.33.08.19.90

Ouvert les mardi, mercredi, vendredi et samedi
le jeudi étant réservé aux scolaires

Paroisse :

Père LEVALLOIS 02.33.41.24.72

SERVICES MEDICAUX ET D'AIDE AUX PERSONNES :

Médecins :

Docteurs DUTARET et LEBRIS 02.33.21.14.26
Docteurs TRIBOUILLARD-LE GRAND et FAVEZ 02.33.41.12.26

Dentiste :

Docteur BAUDIN 02.33.41.12.82

Kinésithérapeutes :

TIRAPU Olivier 52 Rue Général Leclerc MONTEBOURG 02.33.41.28.09
VERNEAU Véronique 52 Rue Général Leclerc MONTEBOURG 02.33.41.28.09
GESSIPE Anita 5 Place du Petit Marché MONTEBOURG 02.33.93.47.86
GHYS François 5 Place du Petit Marché MONTEBOURG 02.33.93.47.86

Cabinets d'infirmiers :

FARIBAUD-LAUNAY-LENORMAND-LECONTE-LOIT C-LOIT J
11 Place Saint-Jacques MONTEBOURG 02.33.21.03.08
LACOTTE Valérie 11 Place Albert Pèlerin MONTEBOURG 02.33.93.11.54
06.77.31.84.56
GUERRIER Sophie 54 Rue des Juifs MONTEBOURG 02.50.29.90.03
06.10.41.75.41
REGNIER Nathalie 2 Place du Petit Marché MONTEBOURG 02.33.04.03.44
06.74.81.02.44

Pédicure :

Cabinet LETHIMMONIER-ARTU Place Saint-Jacques 02.33.21.13.66

Ostéopathe :

TIRAPU Olivier 52 Rue Général Leclerc MONTEBOURG 02.33.41.28.09

Pharmaciens :

Pharmacie MATEOS 02.33.41.22.21
Pharmacie GIRARD 02.33.41.20.50

Éducation kinesthésique :

BISSON Marie 4 Rue du 11 novembre MONTEBOURG
www.mariebisson.fr 06.59.04.36.29

Ambulance :

TELLIER Alain 02.33.41.23.50

Hôpital de Valognes :

02.33.95.70.00

Hôpital Pasteur :

02.33.20.70.00

Maison de retraite Montebourg :

02.33.21.36.23 ou 02.33.21.70.70

A.D.M.R. Saint Lô :

02.33.77.13.20

Vétérinaires :

Docteurs BASTIN et VANDENDOOREN 02.33.21.11.14

CHRONIQUE NORMANDE

UN MARIAGE À MONTEBOURG

On va être très indiscret aujourd'hui, parce qu'en effet, nous allons assister à une noce pour le moins pittoresque...

On est en 1920 et la jeune et jolie Rosalie Sourcillon vient d'épouser Cyprien Vertbois ; ce sont deux jeunes gens de Saint-Floxel et d'Ozeville, près de Montebourg dans la Manche, des jeunes gens follement amoureux l'un de l'autre !

Alors bon, le repas de noce a été pantagruélique à souhait, un peu à l'exemple de celui qu'a raconté Flaubert lorsqu'il a marié Charles Bovary et Emma la neurasthénique et puis, forcément, de bolées de cidre jaune en vin sombre, de rincettes en surrincettes, on en est venu à la gaudriole, aux gauloiseries traditionnelles dans ce genre de banquet !

- « Dis... toi, le gars Cyprien ! toi qui est un grand chasseur devant l'éternel, faut espérer qu' tu n'verras pas d'gibier à plumes cette nuit ! »

Eh oui, Cyprien Vertbois qui était l'un des plus riches fermiers du canton était aussi un chasseur frénétique ! on savait bien dans la région qu'il dépensait des fortunes pour ses chiens, ses furets, sa poudre, pour ses fusils et tout et tout...

- « Eh ben dis donc le jeune marié, c'est les braconniers qui vont s'en donner à cœur joie cette nuit avec la lune qui va y'avoir, ce n'sera pas seulement une lune de miel, hein... ?

- Qu'est-ce tu m'racontes là ?! » se dresse alors le jeune Vertbois rouge de colère.

- « Des braconniers sur mes terres, j'aimerais bien voir ça !...

- Allons... soit raisonnable mon gars, tu sais bien qu'tout à l'heure t'auras aut'chose à faire que débusquer les bracos. »

En effet, lorsque sur le coup de deux heures du matin, enfin seul avec son épouse, Cyprien la devine plus ravissante que ravissante sous sa petite nuisette flottante, il est à cent lieux de penser à ses lièvres, ses faisans, ses sangliers, ses perdrix.

- « Embrasse moi mon chéri ! »

Mais oui... Mais non... parce que c'est à cet instant qu'un coup de feu claque du côté de Vaudival, alors immédiatement Cyprien bondit à la fenêtre.

- « Mais laisse donc... laisse les s'amuser et viens plutôt t'amuser avec moi mon chéri ! »

Mais oui... mais au moment où il se glisse enfin sous le drap frais, un des draps du trousseau de Rosalie, ...PAN..., une nouvelle détonation et plus proche celle-là !...

- « Ah non ! », grogne Cyprien, « cela ne peut pas durer, ils vont voir de quel bois j'me chauffe ! »

Il s'habille à la sauvette et saute dans la cour. Alors la belle Rosalie va attendre une heure, deux heures, quatre heures, elle va attendre jusqu'aux premières lueurs de l'aube avant d'ordonner au valet de courir à la recherche de son grand chasseur de mari qui lui avait bel et bien posé un lapin. Et on le retrouvera, le gars Cyprien, on le retrouvera à deux lieues de sa ferme, ficelé comme un gigot, la culotte sur la tête avec deux lièvres raides morts autour du cou et avec sur la poitrine une pancarte sur laquelle on pouvait lire « Qui va à la chasse perd sa place ! »

Rappel

Comme chaque année, nous vous demandons de bien vouloir nous faire partager votre passion, votre talent artistique, des anecdotes par l'intermédiaire d'un article dans le bulletin municipal annuel.

N'hésitez pas et contactez-nous en mairie.

Rédacteur : Joël GUILBERT
Avec Sylvie COUSIN – Denise d'HERVILLEY – Christelle FRERET
Pierrette LESACHEY – Jacques ONFROY

Imprimé par nos soins